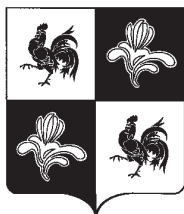


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



22 février 2005

---

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**de soutien au mouvement des Hautes écoles  
et demandant des moyens suffisants pour les Hautes écoles  
compte tenu de la situation de la région bruxelloise**

déposée par Mmes Caroline PERSOONS, Françoise BERTIEAUX,  
MM. Didier GOSUIN et Vincent DE WOLF

RAPPORT <sup>(1)</sup>

fait au nom de la commission de l'Enseignement,  
de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport  
et du Transport scolaire

par Mme Viviane TEITELBAUM

---

(1) Le présent document annule et remplace le document n° 10 (2004-2005) n° 2 qui vous a été adressé précédemment.

**SOMMAIRE**

1. Discussion générale.....	3
2. Examen et vote des considérants, référants et dispositif de la proposition.....	4
3. Vote sur l'ensemble de la proposition .....	4
4. Approbation du rapport .....	4

*Membres présents* : MM. Mohamed Azzouzi, Mohammadi Chahid (remplace Mme Isabelle Emmery), Mme Céline Delforge, MM. André du Bus de Warnaffe (supplée M. Bertin Mampaka Mankamba), Ahmed El Ktibi, Mmes Caroline Persoons (supplée Mme Marion Lemesre), Olivia P'Tito (présidente), Souad Razzouk (remplace M. Serge de Patoul), M. Joël Riguelle, Mme Viviane Teitelbaum, M. Eric Tomas (supplée M. Alain Leduc).

*Membres absents* : M. Serge de Patoul (remplacé), Mme Isabelle Emmery (remplacée), M. Alain Leduc (suppléé), Mme Marion Lemesre (suppléée), M. Bertin Mampaka Mankamba (suppléé), Mme Jacqueline Rousseaux.

*Ont également participé aux travaux* : M. le député Stéphane de Lobkowicz, Mme Françoise Dupuis (membre du Gouvernement).

Mesdames,  
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, en sa réunion du 22 février 2005, a examiné la proposition de résolution de soutien au mouvement des Hautes écoles et demandant des moyens suffisants pour les Hautes écoles compte tenu de la situation de la région bruxelloise, déposée par Mmes Caroline Persoons, Françoise Bertieaux, MM. Didier Gosuin et Vincent De Wolf.

*Mme Viviane Teitelbaum est désignée en qualité de rapporteuse.*

## 1. Discussion générale

Après avoir accueilli les commissaires, la présidente donne la parole à Mme Caroline Persoons, coauteure de la proposition de résolution.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que la proposition fut déposée lors des manifestations des étudiants et enseignants des Hautes écoles pour obtenir des moyens supplémentaires indispensables à leurs yeux. Il s'agissait à l'époque d'un coup de cœur, d'un soutien face à l'urgence de la situation, lors de la rentrée scolaire, mais l'urgence a été refusée.

L'auteure estime que si la situation a évolué depuis lors, il n'en reste pas moins important d'examiner la situation actuelle : en effet, la formation des jeunes en Région bruxelloise continue à poser des problèmes importants et notamment par rapport aux Hautes écoles (problème du refinancement de la communauté française), et à leurs attentes.

Il y a aujourd'hui, en région bruxelloise, 20 % de chômeurs, dont 10.000 jeunes de moins de 25 ans, ce qui est préoccupant. Et face à cela les Hautes écoles sont en difficulté, malgré les dernières négociations permettant un certain refinancement de la Communauté française : une augmentation des recettes de 6 % en 2005 pour une augmentation de 6,5 % des dépenses, mais une augmentation de 4,5 % seulement pour les Hautes écoles.

Si Mme Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement Supérieur du gouvernement de la Communauté française a répondu aux revendications des Hautes écoles en promettant des moyens nouveaux, des questions se posent néanmoins encore sur les modalités concernant ces moyens supplémentaires.

Cette résolution est donc, d'après l'auteure, toujours d'actualité et pertinente dans son appui aux étudiants et aux professeurs des Hautes écoles, et plus particulièrement par l'attention qu'elle veut attirer sur la situation particulière de la Région bruxelloise.

Enfin, l'oratrice demande à Mme Dupuis, membre du Gouvernement francophone bruxellois, si ce sujet a été abordé lors de la réunion conjointe entre les gouvernements francophone bruxellois, de la Communauté française et de la Région wallonne.

M. Mohamed Azzouzi (PS) estime, quant à lui, que depuis les revendications des Hautes écoles d'octobre 2004 et depuis le dépôt de la proposition de résolution, les choses ont fortement changé.

Le Gouvernement de la Communauté française a, en effet, débloqué le montant non négligeable de 5 millions d'euros, essentiellement en faveur de l'encadrement dans les Hautes écoles (engagement prévu de cent enseignants supplémentaires), ce qui faisait partie des priorités et des attentes exprimées par les professeurs et étudiants. De façon générale, le budget 2005 prévoit 300 millions d'euros, budget qui a été approuvé par les syndicats du secteur concerné.

Ce commissaire pense dès lors que la proposition de résolution n'est plus d'actualité et souligne le fait que le financement des Hautes écoles est de la compétence de la Communauté française et qu'aucune discrimination particulière n'existe par rapport aux écoles bruxelloises.

L'orateur conclut en attirant l'attention de la commission sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'adopter une résolution particulière pour l'enseignement bruxellois. Cette proposition de résolution n'est donc ni pertinente ni de la compétence de la Commission communautaire française.

M. Riguelle (cdH) dit apprécier le coup de cœur des députés MR pour la situation des Hautes écoles bruxelloises, mais pense qu'il eut été plus utile de régler les problèmes de la Communauté française durant les dernières années écoulées.

Ce commissaire pense, en effet que les manifestations, lors de la rentrée scolaire ont créé une prise de conscience réelle, mais que la Communauté française a su trouver les moyens de répondre aux inquiétudes des enseignants et étudiants des Hautes écoles, et cela malgré ses difficultés financières.

L'intervenant conclut dès lors également à la non-pertinence de cette proposition de résolution.

Mme Céline Delforge (Ecolo) attire l'attention des commissaires sur le fait que la Région bruxelloise connaît certes des problèmes de formation et de chômage, mais que ces problèmes sont dus au manque de diplômés chez les jeunes, manque qui est lui-même lié aux difficultés que connaissent tous les niveaux de l'enseignement.

L'intervenante estime qu'il est dommage de se baser sur une situation particulière et qu'il vaut mieux sauvegarder la

solidarité entre les régions bruxelloise et wallonne et se pencher (dans le cadre des compétences de la Communauté française) sur le problème global de l'enseignement.

Mme Françoise Dupuis, membre du Gouvernement francophone bruxellois, en réponse à la question qui lui a été posée, informe la commission que ce point n'a pas été abordé en réunion des Gouvernements conjoints dans la mesure où les écoles bruxelloises ne doivent pas induire un traitement particulier.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que l'aide aux Hautes écoles est limitée dans le temps (à l'année 2005) et qu'elle est de surcroît insuffisante, alors que l'engouement pour cet enseignement va croissant.

M. Eric Tomas (PS) estime que c'est à la Communauté française de prendre en charge ces problèmes et d'être garant de la solidarité entre les Bruxellois francophones et les Wallons. Ce commissaire pense qu'il est dangereux de proposer une politique particulière, différente pour les écoles de la Région bruxelloise et propose que les auteurs retirent leur proposition de résolution.

La présidente demande si le retrait de la proposition de résolution est envisageable, mais l'auteure ne le souhaite pas.

La discussion générale est close.

## **2. Examen et vote des considérants et référants ainsi que du dispositif de la proposition**

Le premier considérant est rejeté par 8 voix contre et 3 voix pour.

En conséquence, sur proposition de la présidente, la commission passe au vote sur l'ensemble.

## **3. Vote sur l'ensemble de la proposition**

L'ensemble de la proposition est rejetée par 8 voix contre et 3 voix pour.

## **4. Approbation du rapport**

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

*La Rapporteuse,*

Viviane TEITELBAUM

*La Présidente,*

Olivia P'TITO